

dant surtout à réglementer le régime auquel sont actuellement soumis les agents de change et les marchés à terme. M. le Rapporteur n'a pas craint d'aborder avec une complète compétence l'historique ardu et peu connu des privilèges et charges, apanage de la corporation des agents de change. Actuellement encore ce sont de vieux textes qui régissent une grande partie de leurs opérations, toutes souvent très difficiles à concilier avec les nouvelles dispositions du code de commerce qui elles-mêmes sont d'une interprétation excessivement périlleuse.

Évidemment, il y aurait lieu de refondre cette législation surannée, de la mettre en ordre et d'enlever de nombreuses antinomies regrettables, mais faut-il tellement modifier que la disparition de la corporation des agents de change s'ensuive, faut-il déclarer le marché financier libre et ouvert sans aucune garantie ? M. le Rapporteur ne le croit pas ; des catastrophes bien plus terribles que la crise que nous subissons actuellement seraient la conséquence de ce libre agiotage où chacun serait livré à la discrétion d'un intermédiaire sans surface et sans honorabilité. M. le Rapporteur ne veut pas non plus que l'on prohibe les marchés à terme qui sont l'aliment de la spéculation. Or on sait que la spéculation sage est absolument nécessaire pour le classement de presque toutes les valeurs. Enfin M. Rougier a paru adopter le projet de suppression de l'acception de jeu, et a terminé son excellent rapport en flétrissant énergiquement les joueurs mal-honnêtes et sans pudeur qui ne craignent pas d'invoquer l'article 1965 C. c. pour éviter de payer les différences que leur a infligées leur aveugle passion.

*Séance du 24 février 1882.* — La Société d'Économie politique ne veut pas toujours s'occuper exclusivement de la science pure qui lui est chère, et sans imiter le célèbre Pic de la Mirandol qui traitait *de omni re scibili et quibusdam aliis*, elle va quelquefois butiner sur les terres des autres sciences pourvu qu'elle puisse en retirer profit et avantages quelque peu en rapport avec son but. Aussi nous avons eu le plaisir d'entendre M. le docteur Lacassagne nous présenter une curieuse étude sur la criminalité comparée des villes et des campagnes. Beaucoup d'intéressantes remarques de fines observations offertes sous une forme attrayante et basées sur des documents de statistique très sérieux. Nous avons appris que la campagne affectionne (pardon du mot) certains crimes, ceux qui ont pour origine la sauvagerie, l'amour du gain, la dissimulation, tandis qu'à la ville on voit surtout des crimes causés par la dépravation des mœurs, l'irascibilité de l'humeur, etc. Chaque saison a ses crimes aussi : voici l'hiver, où la faim et le besoin poussent au vol ; l'été, où la chaleur ardente porte à la satisfaction des passions irritantes.

M. le docteur Lacassagne constate une diminution du nombre des crimes, une augmentation du nombre des délits. Il croit que c'est l'influence du milieu qui agit surtout sur la nature et sur le nombre des crimes. Si tous les hommes avaient ce qui leur est nécessaire, s'il y avait plus de pondération intellectuelle, la criminalité serait bien diminuée. Espérons-le, et, en attendant, surveillons notre personne et nos biens, c'est, je crois, ce qu'il y a encore de plus directement pratique.